

Compte rendu simplifié du conseil municipal du 18 Mars 2024

Pour information, 10 membres étaient présents et 3 membres excusés étaient représentés. Aucun absent.

Le compte-rendu du 18 février 2024 est approuvé.

I- APPROBATION DES COMPTES 2023 ET AFFECTATION DU RESULTAT :

Mme le Maire indique que le résultat 2023 s'élève à 174.175,95€ (161.292,99€ en 2022).

Lors de la présentation du Compte Financier Unique, Mme le Maire présente et commente les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement de la Commune, et répond aux questions des conseillers.

Mme le Maire sort de la salle pour le vote, et Madame Ribaucourt, doyenne des conseillers, préside le vote au cours duquel :

- l'excédent de fonctionnement (174.175,95€) est affecté au compte 002 du Budget Primitif 2024 (unanimité),
- l'affectation d'une partie de l'excédent (121.646,00€) au compte 1068 de la section investissements du Budget Primitif 2024 est voté à l'unanimité.

Après ces deux votes, Mme le Maire rentre dans la salle et reprend la présidence de la séance.

II- BUDGET PRIMITIF 2024 :

■ 2.1 Budget Primitif de fonctionnement :

Mme le Maire présente ce budget de fonctionnement qui doit tenir compte de plusieurs éléments incertains (inflation, augmentation probable de l'indice des salaires du Personnel, variations de la situation des personnels...etc).

A la suite des investissements effectués on constate certaines diminutions de consommation (éclairage public, mairie, cantine et écoles équipées de LED notamment). Les recettes de fonctionnement ont augmenté (recettes fiscales de la Taxe Foncière du fait de l'augmentation des bases locatives, bon résultat de l'exercice 2023).

Le Budget Primitif de fonctionnement est adopté à l'unanimité (935.675,95€).

■ 2.2 Budget Primitif d'investissement :

Mme le Maire rappelle que cette année sera marquée par notre projet de restructuration urbaine (classes et locaux de l'ALSH). Les investissements indispensables de voirie, gestion des eaux pluviales, poursuite de la rénovation de l'éclairage public et renouvellement de certains équipements sont toutefois maintenus.

Le Budget Primitif d'investissement est voté à l'unanimité (1.779.614,00€).

■ 2.3 Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales :

Elles sont composées des taxes sur le foncier (TF) bâti et non bâti, ainsi que de la taxe d'habitation (TH) pour les résidences secondaires. L'Etat ayant décidé d'augmenter la base locative de 3,7% pour 2024 (elle l'était de 7,1% en 2023), il est proposé cette année de maintenir encore le même taux communal, bien que ce taux communal de Warluis soit l'un des plus bas du département. Le Conseil vote à l'unanimité le maintien des taux des années précédentes à savoir :

- taux communal du foncier bâti : 37,07%
- taux communal du foncier non bâti : 36,69%
- taux communal de la taxe d'habitation : 7,89%.

III- RENOUELEMENT CONVENTION DE LA POSTE :

La Convention arrive à son terme. La Poste a des exigences en matière de temps d'ouverture (12h/semaine), et si la Commune ne répond pas à cette exigence, l'agence postale sera fermée. Cette exigence ne correspond pas aux statistiques de fréquentation, mais le Conseil ne souhaite pas une fermeture de l'Agence Postale.

Après consultation de l'agent communal concerné, il est proposé au Conseil d'ouvrir l'agence postale 12h/semaine, réparties comme suit :

- de 14h à 16h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- et de 8h45 à 11h45 le samedi, soit 12 heures/semaine au total.

Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité et autorise Mme le Maire à signer la Convention pour 9 ans (durée minimale de la Convention).

IV- DEMANDES DE SUBVENTIONS :

■ 4.1 Amicale des Sapeurs-Pompiers de Beauvais :

Le Conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 150€.

■ 4.2 Association E.N.V.O.L.

Le Conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 150€.

V- TRANSFERT DE COMPETENCE RESEAUX DE CHALEUR :

Le Conseil valide à l'unanimité ce transfert de compétence, bien que Warluis ne soit pas concerné pour le moment.

VI- RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS 2022 :

Le Conseil a pris connaissance du rapport.

VII-RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2022-23 :

Le Conseil a pris connaissance du rapport.

VIII INFORMATIONS GENERALES :

■ 8.1 Bus pour l'emploi

Le prochain bus stationnera le 27 mars sur la place du marché (annonce faite par les différents réseaux de la Mairie).

■ 8.2 Visite de l'aéroport pour les élus

10 conseillers sont intéressés.

Mme le Maire fait part des différentes réunions des élus concernant le non-respect des trajectoires des avions.

■ 8.3 Diagnostic protection Incendie :

Mme le Maire informe le Conseil de ce diagnostic des bornes incendie fait par Véolia.

■ 8.4 Point PLUI :

L'élaboration des règlements est en cours.

IX QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21 heures.